

**Question de M. André Frédéric au secrétaire d'État aux Réformes institutionnelles, adjoint au premier ministre, et secrétaire d'État à la Régie des Bâtiments et au Développement durable, adjoint au ministre des Finances, chargé de la Fonction publique, sur "l'avancée des travaux du palais de justice de Verviers" (n° 22226)**

**André Frédéric (PS):** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, voici six mois maintenant que je me suis rendu au palais de justice de Verviers afin de constater *de visu* tant la vétusté des lieux que l'avancée des travaux. Pour l'un comme pour l'autre, l'état des lieux que je me devais alors de dresser était saisissant. Je n'avais pas manqué à l'époque de vous faire part de mon inquiétude. Si ma mémoire est bonne, vous aviez même rejoint les terres verviétoises en compagnie du bourgmestre Elsen de Verviers et notre collègue Wathelet. Il me faut malheureusement constater aujourd'hui que depuis cette interpellation en septembre dernier, les choses ne semblent pas vraiment se bousculer. Effectivement, à l'exception de travaux pour la zone sécurisée débutés fin janvier, soit environ trois semaines après l'évasion d'un détenu due très certainement aux carences au niveau de la sécurisation des lieux, rien n'a été entrepris si ce n'est, je vous l'avais déjà fait remarquer il y a quelques semaines, la peinture des portes qui paraissait un peu surréaliste sur le terrain. Selon mes informations, et c'est plus inquiétant, rien n'aurait même été décidé. Depuis 2012 pourtant, un groupe de travail planche sur cette question pour étudier les possibilités immobilières à Verviers. Il tente ainsi de dégager un schéma permettant de réaliser les travaux nécessaires à la sécurisation et à la rénovation du palais de justice tout en maintenant un lieu d'audience pour la tenue d'audiences correctionnelles avec toutes les mesures de sécurité adéquates. Parmi les scénarios envisagés par le groupe de travail, un concerne une rénovation, un autre une reconstruction. Compte tenu de l'ensemble des considérations, une piste semble plus plausible que les autres: celle de "l'Ilot Palm", la voie donc de la rénovation. Les propositions étant sur la table, à présent, il faut trancher et prendre une décision. Car nous le savons pertinemment tous ici, si aucune décision n'est prise très prochainement, cela sera reporté sur le prochain gouvernement. Et l'acquisition de "l'Ilot Palm" prévue dans le scénario pourrait de ce fait échapper au gouvernement. Il est à noter également qu'une fois la décision prise, ce ne sera que le début des joyeusetés. En effet, on parle ici de travaux dont la durée est estimée à 14 ou 15 ans. Mes questions, monsieur le secrétaire d'État, sont les suivantes. Pouvez-vous me donner des informations supplémentaires concernant l'avancement des projets? En termes de délai, serait-il possible qu'une décision soit prise à la

prochaine réunion du groupe de travail, le 5 mars?

**Servais Verherstraeten**, secrétaire d'État:

Monsieur le président, cher collègue, en réponse à votre question, je me dois d'abord de préciser certaines de vos affirmations.

Les travaux concernant la création d'une zone sécurisée pour les besoins des audiences correctionnelles et la création d'un poste de détention avec ouvrage connexe ont débuté dans l'urgence le 27 janvier 2014.

L'évasion d'un détenu ne semble pas être due aux carences qui auraient pu être existantes en termes de sécurisation des lieux, ledit détenu ayant réussi à ôter ses menottes lors de son transfèrement vers le palais de justice et à échapper à ses gardiens.

Un groupe de travail Justice - Régie des Bâtiments a été constitué à mon initiative au terme de la visite du palais de justice de Verviers début septembre 2013. Ce groupe de travail a tenu sa première réunion le 7 novembre 2013 afin de préparer un schéma directeur, ses tenants et ses aboutissants pour assurer le fonctionnement judiciaire à Verviers sur le court et le long terme.

Par ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir que l'annexe accolée au palais de justice présente aussi des symptômes d'usure prématurée. Les relevés ont été méthodiquement effectués par les services compétents de la Régie des Bâtiments et devront aussi être intégrés dans le train des interventions à programmer tout en assurant la continuité des activités judiciaires.

De plus, il importe de préciser la problématique des archives et pièces à conviction occupant plusieurs zones significatives dans les immeubles concernés. Celles-ci doivent être gardées accessibles et les réflexions du groupe de travail portent également sur cet aspect important du fonctionnement de la justice.

Dès lors, ce groupe de travail prépare un schéma directeur et sa planification, comparant plusieurs pistes de solution afin de permettre la réalisation des travaux à la sécurisation des travaux et à la rénovation du palais de justice sur la base d'un programme des besoins validés par le SPF Justice, tout en maintenant un lieu d'audience pour la tenue d'audiences correctionnelles avec toutes les mesures de sécurité adéquates.

L'immeuble en cours de construction par la société TPalm fait bien partie des discussions et des pistes de solution envisagées pour la globalité des besoins de la justice à Verviers. Cependant, je dois vous préciser que de telles hypothèses doivent être examinées dans tous leurs détails, tant de faisabilité architecturale et technique que de faisabilité financière et de délais tout en n'omettant pas les avis de sécurité, transfèrements et gardes à rendre par les

autorités policières.

Les résultats des scénarios du groupe de travail entre le SPF Justice et la Régie des Bâtiments seront examinés en détail par la *task force* Justice-Régie cette semaine. Une décision sera prise à cette réunion pour répondre au mieux à la situation existante et à assurer la pérennité du fonctionnement de la Justice à Verviers.

**André Frédéric (PS):** Monsieur le secrétaire d'État, je vous remercie pour votre réponse. Quand la *task force* aura-t-elle exactement lieu?

**Servais Verherstraeten, secrétaire d'État:** Cette semaine.

**André Frédéric (PS):** Monsieur le secrétaire d'État, on peut dès lors imaginer que des décisions concrètes seront prises lors de cette réunion. Ou bien, la réflexion sera-t-elle poursuivie? Je ne tiens pas à avoir ici une discussion du café du commerce. Je crains néanmoins que l'on continue à réfléchir sur l'ensemble des pistes sur la table, de sorte qu'il n'y ait jamais de solution. Vous vous êtes rendu sur place et avez pu vous rendre compte que la situation est déplorable. Il faut bien en convenir entre nous. Il est inimaginable de devoir travailler et rendre la justice dans de telles conditions. Des décisions concrètes seront-elles prises lors de la réunion de cette semaine?

**Servais Verherstraeten, secrétaire d'État:** Monsieur Frédéric, je ne connais pas les conclusions de cette réunion ni la date exacte. Je pourrai vous en dire plus la semaine prochaine. Il semblerait que cette réunion ait lieu maintenant.

**André Frédéric (PS):** C'est donc tout à fait d'actualité. C'est extraordinaire! Si vous pouviez me tenir informé, de sorte que je ne doive pas à chaque fois vous ennuyer et revenir vous poser des questions car c'est le seul moyen que j'ai d'être tenu au courant.

Le **président:** Vous êtes le bienvenu, monsieur Frédéric.

**André Frédéric (PS):** Monsieur Gilkinet, je sais que cela vous fait plaisir.

Le **président:** Les questions que vous posez valent pour les palais de Justice de Namur, Dinant et bien d'autres encore!

**André Frédéric (PS):** Monsieur le président, la différence entre vous et moi, c'est que, contrairement à vous, je ne sais pas m'occuper de tout. Je reste modestement

cantonné à Verviers.

Le **président**: Namur et Dinant sont proches de chez moi mais je ne voulais pas paraître provincialiste. C'est pourquoi j'ai ajouté "et dans bien d'autres endroits encore".

*L'incident est clos.*